

CONSEIL SYNDICAL DU 21 MARS 2023

2023.006 : DEMANDE DE FINANCEMENT 2023 AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ANIMATION DE LA MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
13	3	4	11	20

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY (suppléant), Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Bernard WIBAUX,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Serge PORTAL.

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Monsieur Hervé MISTRAL,

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS ; Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Hervé CHERUBINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Le Conseil Département des Bouches-du-Rhône contribue à la mise en œuvre des missions d'agriculture et d'alimentation du PETA du Pays d'Arles, en lui accordant un soutien financier à hauteur de 46 000€ pour renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé aux membres du conseil syndical d'autoriser le Président à solliciter une aide financière au CD13 pour la mise en œuvre du plan d'action 2023 de la mission agriculture-alimentation du PETA validé par les élus de la commission concernée. Dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité, le complément de financement sera à la charge du budget du PETA.

Le montant demandé au titre de 2023 s'élève à 46.000,00 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	138 703 €	CD 13 (22%)	46 000 €
Frais d'animation / communication/ déplacement	16 000 €	Etat	70 014 €
		MAP	17 303 €
Mise en œuvre du plan d'action 2023	215 772€	Autofinancement (78%)	237 158 €
Total dépenses	370 475 €	Total recettes	370 475 €

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1 - SOLLICITER** une aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour soutenir la mission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles ;
- 2 - PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 3 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 4 - PRECISER** que les crédits seront portés aux budgets 2023 de la structure.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

